



AR Prefecture

006-210601316-20240329-D2024_07-DE
Reçu le 03/04/2024

Extrait du registre des Délibérations du conseil Municipal de SALLAGRIFFON

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 mars à 16h30

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Jacques BAYONNE, Le Maire

Date de la convocation et affichage : 22/03/2024

Nombre de conseillers : 05

Présents : 04

Votants : 05

Présents : BONNARD Florence, FERRARO Noël, JUBEAUX Sébastien,

Excusés : POU Jean-Pierre a donné procuration à BONNARD Florence

Secrétaire de séance : BONNARD Florence

Délibération D2024_07

Objet : approbation du compte de gestion 2023

Le Maire, présente aux conseillers municipaux le compte de gestion de l'exercice 2023 du Budget communal

Après présentation du compte de gestion dressé par le receveur,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023,
- Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

RESULTAT DE L'EXERCICE 2023		
Libellés	Section Investissement	Section fonctionnement
Dépenses	44 597.64	117 354.09
Recettes	3 786.76	151 178.57
Résultat de l'exercice	- 40 810.88	34 824.48
Résultat antérieur reporté	79 417.65	229 101.94
Résultat cumulé	38 606.77	263 926.42

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le compte de gestion présenté, conforme dans ses résultats avec le compte administratif – Budget Communal 2023.

VOTES :

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an susdits.

Jean-Jacques BAYONNE

Le Maire